

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de MARZAN,

Vu la loi nº 82-213 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la Police de la circulation routière,

Vu la demande présentée par M. LANDOIS Alexis de la Société VEF-65E-56 MUZILLAC en vue de tranchées-fonçage pour un réseau aérien ou souterrains ou branchement eaux usées

ARRETE

<u>Article 1</u>: La circulation et le stationnement de véhicules autres que les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie seront interdits à partir du 18 septembre 2023 le temps des travaux :

VC 5 rue des Moulins entre la VC 261 et la VC 32.

<u>Article 2</u>: Pendant cette période, la circulation concernant cette portion de la voie communale n° 5 sera déviée par la RD 765 et la RD 148 puis la RD 774, la VC 261.

Les véhicules venant de la RD 765 pourront faire demi-tour à la VC 32.

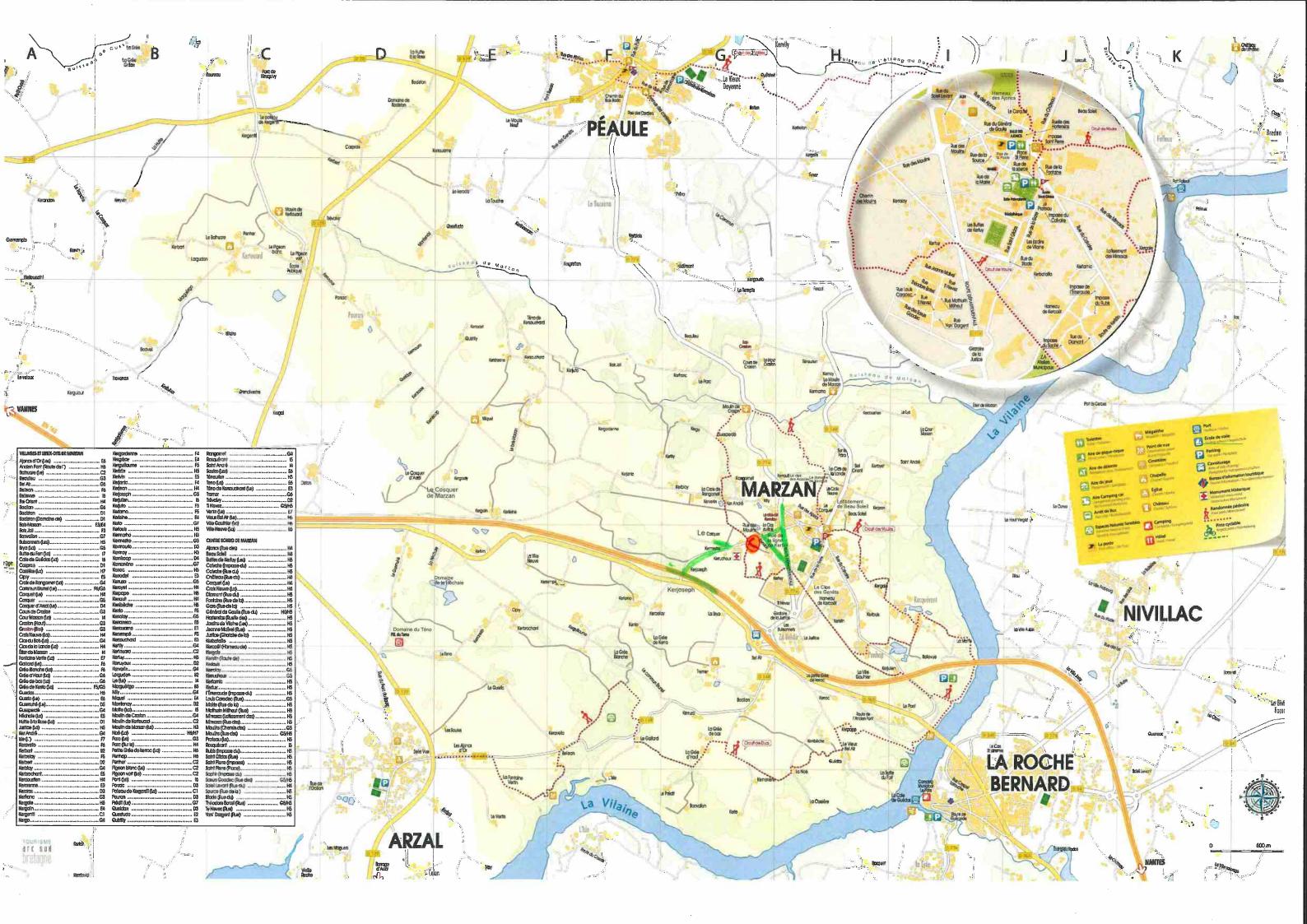
Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 4: M. le Maire de MARZAN, l'agence Technique Départementale de Questembert, M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de NIVILLAC, la Société VEF-65E-56 MUZILLAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché à la Mairie de MARZAN ainsi qu'à chaque extrémité de la déviation.

MARZAN, le 26 septembre 2023

Le Maire, Denis LE RALLE.

Mairie de Marzan -2 rue de la Mairie -56130 MARZAN Tel :02 99 90 63 02



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : MORBIHAN

Commune : MARZAN

Section : ZI Feuille : 000 ZI 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 26/09/2023 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :

PLOERMEL

Pôle de topographie et de gestion cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802

56802 PLOERMEL Cédex

tél. 02 97 01 50 66 -fax

ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

